



Reproduction des Sternes : Interdiction d'accès aux îles

La saison des naissances a commencé pour les sternes qui nichent sur les îlots sous le Pont de Régemortes à Moulins. La rivière Allier a baissé, il fait chaud, les baigneurs commencent à fréquenter les bords d'Allier et il devient très difficile de faire respecter l'interdiction de pénétrer sur les îles.

Interdiction d'accès aux îles

Il est demandé au public de ne pas se rendre sur les îlots situés au milieu de la rivière au niveau du pont de Régemortes. Un arrêté biotope en interdit la fréquentation, sous peine d'amende.

«Du 1er avril au 31 août, un arrêté de Biotope protège les îles. Pour préserver les colonies, n'approchez pas à moins de 50 m - Merci de ne pas accéder ni de pénétrer sur les îles et sur les grèves. En cas d'infraction, toute personne pénétrant sur les îles sera verbalisée par une amende de classe 4 soit 135.00 € - Puis convoquée par les services de gendarmerie et présentée au tribunal.»

Pourquoi une interdiction ?

Pour rappel, les sternes pondent au sol, dans le gravier nu. Quand des personnes ou des chiens s'approchent, les oiseaux sont dérangés, quittent le nid et abandonnent les œufs le temps que le calme revienne. La durée de vie d'un œuf qui n'est pas couvé est entre 5 à 7 minutes, au-delà, l'œuf est perdu. Outre les oiseaux dérangés qui quittent le nid, on observe aussi des œufs piétinés car ils se confondent avec le gravier.

Médiation

Chaque année, Sylvie Lovaty, bénévole LPO, ainsi que des éco-volontaires passent leurs après-midi de 13h30 à 21h30 sur place, d'avril à août. Ils vont à la rencontre des gens pour leur expliquer le danger que courent les oiseaux s'ils s'approchent des îles. Des filets de protection sont également installés pour empêcher l'accès aux îlots.



© R Riols - LPO Auvergne

Sterne Pierregarin qui couve



© LPO Auvergne

Installation de filets de protection

CONTACT PRESSE

Laëtitia DUROUX- Chargée de communication

Tél. 07 76 01 26 57

laetitia.duroux@lpo.fr

Retrouvez tous les communiqués et dossiers sur :
www.lpo-auvergne.org > Rubrique Presse

Ligue pour la Protection des Oiseaux-Auvergne

Association indépendante

Siège social : 2 bis rue du Clos-Perret – 63 100 Clermont-Ferrand

Tél. 04.73.36.39.79 Mail : auvergne@lpo.fr